

## Le préavis applicable doit-il figurer dans le CDI ?

### Réponse courte

L'article [L.121-4](#), § 2, point 9° du Code du travail impose que le contrat de travail mentionne « la procédure à observer par l'employeur et le salarié en cas de résiliation du contrat de travail, y compris les **conditions de forme** et les **délais de préavis** à respecter ou, si cette indication est impossible, les modalités de détermination de ces délais ». Cette information peut être fournie dans un délai d'un mois à compter du premier jour de travail si elle n'a pas été communiquée préalablement.

En pratique, il est fortement recommandé d'indiquer explicitement dans le CDI la durée du préavis selon l'ancienneté, ou de faire référence précise aux articles [L.124-3](#) et [L.124-4](#) du Code du travail. Les durées légales varient de **2 mois** (ancienneté inférieure à 5 ans) à **6 mois** (ancienneté de 10 ans et plus) en cas de licenciement. L'omission de cette information peut exposer l'employeur à des difficultés probatoires en cas de contentieux devant le tribunal du travail.

### Définition

Le **préavis** est la période qui s'écoule entre la notification de la résiliation du CDI et la cessation effective de la relation de travail. Il s'agit d'un délai légal ou contractuel permettant à chacune des parties — employeur ou salarié — de se préparer à la rupture du contrat. La durée varie selon l'**ancienneté** du salarié et la partie à l'initiative de la rupture.

### Conditions d'exercice

Les durées légales de préavis en cas de licenciement sont fixées par l'article [L.124-3](#) selon l'ancienneté du salarié.

| Ancienneté du salarié   | Délai de préavis (licenciement) | Délai de préavis (démission) |
|-------------------------|---------------------------------|------------------------------|
| Moins de 5 ans          | 2 mois                          | 1 mois                       |
| 5 ans à moins de 10 ans | 4 mois                          | 2 mois                       |
| 10 ans et plus          | 6 mois                          | 3 mois                       |

Le préavis peut être allongé par convention collective ou accord entre les parties, mais ne peut être inférieur au minimum légal.

## Modalités pratiques

La gestion de la mention du préavis dans le CDI suit les principes suivants.

| Situation                           | Règle  |
|-------------------------------------|--|
| <b>Mention expresse dans le CDI</b> | Recommandée : durée exacte selon ancienneté ou référence aux articles <a href="#">L.124-3</a> et <a href="#">L.124-4</a> |
| <b>Absence de mention</b>           | Information écrite au salarié obligatoire dans les délais prévus par l'Art. <a href="#">L.121-4</a>                      |
| <b>Modification ultérieure</b>      | Avenant écrit accepté par les deux parties requis  |
| <b>Faute grave</b>                  | Rupture immédiate possible sans préavis  |

## Pratiques et recommandations

**Insérer** dans le CDI une clause relative au préavis, précisant soit la durée exacte selon l'ancienneté, soit la référence explicite aux articles du Code du travail ou à la convention collective applicable. **Rappeler** que toute modification ultérieure des règles de préavis doit faire l'objet d'un avenant écrit signé par les deux parties.

## Cadre juridique

| Référence                           | Objet  |
|-------------------------------------|--|
| <b>Art. <a href="#">L.121-4</a></b> | Obligation d'information écrite sur la procédure de résiliation et les délais de préavis |
| <b>Art. <a href="#">L.124-3</a></b> | Durées légales de préavis selon ancienneté en cas de licenciement                        |
| <b>Art. <a href="#">L.124-4</a></b> | Délai de préavis en cas de démission par le salarié                                      |

L'absence de mention du préavis dans le CDI n'exonère pas l'employeur de respecter les délais légaux ou conventionnels lors de la rupture du contrat. Pour sécuriser la relation de travail et prévenir les contestations devant le tribunal du travail, il est recommandé d'inscrire clairement les modalités de préavis dans le contrat.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.